
Comité de pilotage du programme de sécurité portuaire et de sûreté de la navigation

Discours de Pr. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la COI

Balaclava, Maurice | 19 janvier 2022

Monsieur le ministre du Transport terrestre et du Métro léger, et ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce internationale de la République de Maurice,

Monsieur l'Ambassadeur de l'Union européenne,

Mesdames et Messieurs les représentants des Etats membres de la Commission de l'océan Indien,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'Organisation maritime internationale, d'Interpol et de l'Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

La première réunion du comité de pilotage du programme régional de sécurité portuaire et de sûreté de la navigation en Afrique australe, Afrique orientale et océan Indien nous offre l'occasion, en ce début d'année 2022, de redire toute l'importance que nous accordons au développement de l'économie bleue dont le prérequis est la sécurité.

La sécurité des espaces maritimes est l'une des priorités de la Commission de l'océan Indien et notamment de la présidence en exercice du Conseil des ministres de la COI occupée par la France. Aussi, le Secrétariat général de la COI dans son rôle d'ordonnateur régional et de coordonnateur du programme, porte un intérêt particulier à cette première réunion du comité de pilotage de ce vaste programme d'un montant de 28 millions d'euros du 11^e Fonds européen de développement qui couvre 9 pays des rivages atlantique angolais et namibiens jusqu'aux Etats membres de la COI en passant par les rivages kenyans, tanzaniens et mozambicains.

Mesdames, Messieurs,

Tous ces pays – et en fait, l'ensemble de l'Afrique – ont fait de l'économie bleue un nouvel horizon du progrès économique et social dans le respect des équilibres écologiques. Cette ambition collective pour l'économie prend forme dans la Stratégie maritime intégrée de l'Union africaine à l'horizon 2050. C'est une vision que nous partageons avec l'Union européenne qui a d'ailleurs révisé en 2018 sa stratégie globale pour la sûreté et la sécurité maritime. Et pour cause : les mers et les océans, bien que s'y exercent légitimement les souverainetés nationales, forment des espaces de partage et d'échanges.

C'est cette vision partagée de l'interdépendance des intérêts et notre volonté commune de réduire les contrecoups socioéconomiques de l'insécurité maritime qui ont présidé à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme régional de sécurité maritime – plus connu comme le programme MASE également financé par l'Union européenne. Ce programme a permis de bâtir une architecture de sécurité maritime régionale pour la surveillance, l'échange d'informations et la coordination d'action en mer contre les risques et les crimes maritimes.

Le projet de sécurité portuaire et de sûreté de la navigation s'inscrit dans cette dynamique. Il vient en complément de l'architecture de sécurité maritime en contribuant au renforcement des capacités des acteurs portuaires et à la sécurisation des voies de navigation.

L'actualité de ces derniers mois démontre concrètement l'utilité concrète d'une action en faveur des zones portuaires et des voies de navigation, qui sont des infrastructures critiques pour le commerce et la sécurité des approvisionnements – l'adage est connu « No shipping, No shopping ». Il est ici question de sécurité bien sûr, mais aussi d'économie et de commerce, de bien-être social, de préservation des milieux aquatiques. Pour nos Etats membres, qui n'ont ni ponts ni routes pour les relier

entre eux et avec le monde, ce programme de sécurité portuaire touche même à l'ensemble des chaînes de valeur. A la COI, nous avons d'ailleurs coutume de dire que nos gares sont nos ports et que nos routes sont océaniques.

Le programme de sécurité portuaire et de sûreté de la navigation articulera ses activités autour de trois axes :

- La sécurité de la navigation pour garantir l'état de navigabilité des navires marchands qui menacent l'environnement marin et les économies des États côtiers ;
- La législation sur la sécurité portuaire, conformément au cadre international, afin de garantir la protection des infrastructures critiques et la continuité de la chaîne d'approvisionnement des marchandises ;
- Et enfin, le partage des données et informations maritimes sur les cargaisons et les passagers afin de renforcer le contrôle des marchandises d'import-export et des passagers lors du passage des frontières.

Ces activités, dont certaines ont débuté dans plusieurs des Etats couverts, notamment avec des formations en Namibie, aux Comores ou au Mozambique, sont mises en œuvre avec le concours et l'expertise technique d'organisations référence à savoir l'Organisation maritime internationale, Interpol et l'Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime.

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite souligner l'importance des volets de formation dans ce programme. Comme vous le savez, la formation professionnelle s'affirme comme un axe fort de notre coopération régionale. Aussi, je me réjouis que le programme de sécurité portuaire intègre des formations au bénéfice des professionnels des infrastructures portuaires et du transport maritime. La formation tout au long de la vie est un levier d'épanouissement, un facteur de professionnalisation et une opportunité de montée en gamme et de confiance pour les acteurs de terrain.

J'invite les agences de mise en œuvre de ces activités à partager avec la COI et l'ensemble des acteurs du programme les leçons apprises des activités de formation et les bonnes pratiques qui pourraient inspirer d'autres partenaires, être reproduites ou partagées dans les Etats membres. D'ailleurs, ce sera l'un des sujets – les métiers de l'économie bleue – qui sera au programme des Assises régionales de formation professionnelle et de la mobilité que la COI organisera au début du mois de février prochain.

Mesdames, Messieurs,

Cette réunion du comité de pilotage sera l'occasion de prendre connaissance du démarrage des activités et de convenir du plan de travail pour chacun des domaines de résultats. Je tiens à remercier les partenaires de mise en œuvre – l'OMI, Interpol et l'ONUDC – pour leurs contributions. Je souhaite que nous renforçons notre partenariat autour des objectifs du programme et que nous apportions rapidement des résultats concrets.

Je tiens également à remercier l'Union européenne, notre partenaire, pour son accompagnement qui permet à la COI de s'affirmer comme un acteur régional de premier plan dans le secteur maritime et plus particulièrement de la sécurité. Nous comptons sur son appui renouvelé en faveur de la sécurité maritime au travers de la nouvelle architecture de coopération « Europe globale ».

Le Secrétariat général sera très attentif aux conclusions de ce premier comité de pilotage qui devra nous donner une vue précise de la situation de la sécurité aux ports dans toute la région et convenir d'actions ayant l'impact nécessaire pour une amélioration significative et vérifiable. Notre responsabilité en tant qu'ordonnateur régional et coordinateur du programme va de pair avec une obligation collective de résultats tangibles et vérifiables qui, pour l'heure, souffre d'un manque de visibilité. Par ailleurs, les actions à venir dans le cadre du programme devront s'articuler de manière vertueuse avec celles que nous

mettrons en œuvre dans le cadre de MASE et de sa suite ainsi qu'avec celles de notre projet de renforcement de la connectivité maritime soutenu par la Japon dont le premier comité technique, qui réunit notamment les associations portuaires d'Afrique orientales et australe et de l'océan Indien, s'est tenu il y a 3 jours au siège de la COI.

Je vous souhaite donc de fructueux travaux et vous remercie de votre attention.